



Le feu sacré



André Dostie, M.B.A.,
président de la Fondation



Dr Victor C. Goldbloom, C.C.,
O.Q., m.d.,
membre du comité consultatif
honoraire



Louis Roberge, LL.L.,
1^{er} vice-président de la Fondation

La dignité humaine est au cœur de la mission de L'ŒUVRE LÉGER. Administrateurs, membres, bénévoles et employés ont tous un grand désir de poursuivre, par le partage et l'engagement, la mission de deux hommes qui ont marqué de façon significative notre communauté en vue de bâtir un monde meilleur : le Cardinal Paul-Émile Léger et son frère Jules Léger. Travaillant pour une même cause, ces hommes et ces femmes de grande volonté sont tous liés par leur extraordinaire expérience de solidarité. Rendons hommage au courage et à la détermination de trois d'entre eux, des vies remarquables vouées aux autres.

C'est à la suite d'une mission commerciale en Afrique que Monsieur André Dostie, président de la Fondation Jules et Paul-Émile Léger, décide de joindre l'œuvre fondée par les frères Léger. « Frappé par l'extrême pauvreté dans laquelle vivent toutes ces communautés, j'ai décidé de faire quelque chose pour ce peuple », nous livre-t-il. En 1985, il devient membre de la filiale « Cardinal Léger et ses œuvres », où il siège à titre de trésorier. Son dévouement et sa grande générosité l'amèneront par la suite à joindre le comité de direction de la Fondation, en 1998, puis à occuper le poste de président de la Fondation, en 2002.

Homme d'affaires averti, Monsieur Dostie souhaitait partager ses compétences avec celles des membres de la Fondation, afin de créer une véritable force dans la lutte contre la pauvreté. L'objectif poursuivi : réduire la pauvreté en favorisant la prise en charge des populations, dans une démarche de développement local, équitable et solidaire. Monsieur Dostie explique, en ces mots, son engagement : « Je partage la même mission que le Cardinal Léger, celle de redonner la dignité, un droit inaliénable pour tout être humain. » Vingt-cinq années au service de la Fondation témoignent d'un engagement remarquable!

Dr Victor C. Goldbloom est l'un des fondateurs de la Fondation Jules et Paul-Émile Léger qui chapeaute l'ensemble des œuvres désignées aujourd'hui par L'ŒUVRE LÉGER. Il a été président de la Fondation de 1999 à 2002. C'est un vrai pionnier du dialogue interconfessionnel. Son action au cours des années a

démontré que nous pouvons aider et partager sans tenir compte des différences de culture et de religion entre les personnes. Il a participé activement et pleinement à la vie de la collectivité.

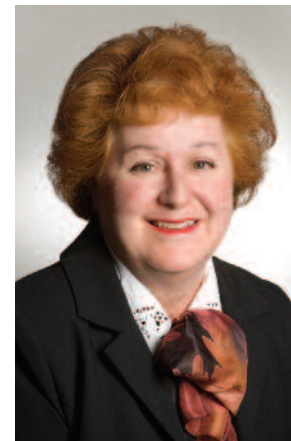
Première personne d'origine juive à accéder au conseil des ministres, il devient

rapidement un interlocuteur précieux pour les communautés anglophones et juives de la province. Durant sa vaste carrière, il a consacré ses efforts à établir des ponts entre majorité et minorités, qu'elles fussent religieuses, linguistiques ou culturelles. Le *Quebec Community Groups Network* (QCGN) a créé, l'année dernière, un nouveau prix à son nom et à celui de son épouse.

Monsieur Louis Roberge est bénévole à L'ŒUVRE LÉGER depuis 1993. Pour son engagement, le YMCA l'a inscrit dans sa liste de candidats admissibles à la Médaille de la Paix en 2009. De plus, le journal « Finance et investissement » lui a décerné le prix du conseiller le plus engagé dans sa communauté, en février 2010. Il démontre une vision, une créativité et beaucoup d'enthousiasme à l'égard des causes défendues par L'ŒUVRE LÉGER.

Sa contribution en fait un ambassadeur apprécié dans tous les milieux où il évolue. Il ne cesse de trouver des moyens d'enrichir l'action et d'inviter d'autres bénévoles à s'engager, comme lui. « Mon engagement me donne une fierté qui dépasse les honneurs et le prestige qui peuvent être liés aux professions de la finance. Cela ne m'apporte pas un sou et pas de clients. Parmi les grandes satisfactions que j'en retire : la joie d'aider quelqu'un en posant un geste gratuit », affirme-t-il.

Dans cet esprit de solidarité, L'ŒUVRE LÉGER accomplit de grandes choses.



Marcelle Gravel, M.B.A.,
directrice des dons
majeurs et planifiés

Marcelle Gravel, M.B.A.

Responsabilité financière envers les crédirentiers



Richard Bisson, FICA, FSA, CFA,
vice-président principal
Aon Conseil, firme d'actuares
conseils

Les dirigeants de L'ŒUVRE LÉGER m'ont approché en 2008 pour me demander d'analyser la capacité financière de L'ŒUVRE LÉGER à verser des revenus de rentes à vie aux généreuses personnes qui avaient contracté des rentes viagères de bienfaisance.

Chez Aon Conseil, des professionnels appelés actuares utilisent des techniques en mathématiques, en économie et en statistiques pour évaluer ou estimer les montants d'argent à garder dans les coffres pour couvrir les engagements de paiement. Cette provision, dite actuarielle, doit tenir compte des versements futurs ou anticipés de rentes, des dépenses afférentes à ces paiements et des marges de prudence appelées marges pour écarts défavorables.

L'ŒUVRE LÉGER a décidé d'appliquer une méthode d'évaluation de la provision actuarielle, équivalente à celle exigée par les autorités de surveillance d'une compagnie d'assurances. Même si L'ŒUVRE LÉGER n'est pas une compagnie d'assurances, elle doit démontrer son souci de vouloir sécuriser les crédirentiers comme si elle en était une.

Le risque principal pour l'évaluation des rentes consiste à estimer l'espérance de vie des crédirentiers. Par mesure de prudence, l'espérance de vie actuarielle est allongée en projetant l'amélioration continue de la survie des personnes, et comme élément additionnel de conservatisme, une marge pour écarts défavorables prend en considération que les crédirentiers pourraient vivre plus longtemps qu'escompté.

Des titres obligataires ont été sélectionnés dans le portefeuille de placements de L'ŒUVRE LÉGER. Les revenus d'intérêt ou montants disponibles à l'échéance des obligations ont été vérifiés afin de s'assurer qu'ils seront suffisants pour couvrir les paiements de rentes et les frais afférents. De plus, comme marge de prudence ou marge pour écarts défavorables, nous prenons en compte les résultats défavorables de plusieurs projections financières, selon des scénarios économiques prescrits aux compagnies d'assurances.

À la suite de ces constatations, la provision actuarielle déterminée au 31 décembre 2007, compte tenu des actifs identifiés à ce moment, a été jugée appropriée et adéquate selon les normes applicables à une société d'assurances.

Comme la situation économique évolue constamment et rapidement, cette analyse doit être effectuée périodiquement, idéalement tous les ans. La prochaine évaluation actuarielle aura lieu le 31 décembre 2010.

Selon les résultats de l'étude de 2007, les crédirentiers de L'ŒUVRE LÉGER peuvent dormir tranquilles quant aux versements futurs des rentes viagères.

Richard Bisson, FICA, FSA, CFA
Vice-président principal

*FICA : Fellow de l'institut des actuares,
FSA : Fellow de la « Society of Actuaries »,
CFA : « Certified Financial Analyst »

Nous ne vendons pas les rentes viagères de bienfaisance à des compagnies d'assurances. Nous les gérons nous-mêmes. Le capital cédé sert entièrement à aider les plus démunis. Voyez les taux de rente que L'ŒUVRE LÉGER vous offre :

Âge	Homme	Femme
60 ans	5,50 %	5,00 %
65 ans	6,25 %	5,75 %
70 ans	7,00 %	6,00 %
75 ans	8,50 %	7,50 %
80 ans	9,50 %	9,00 %
82 ans	10,00 %	9,50 %
83 ans et +	10,00 %	10,00 %

Avec la rente viagère de bienfaisance de L'ŒUVRE LÉGER, en contrepartie d'un capital cédé, vous encaisserez à vie un revenu élevé, peu ou pas imposable, selon votre âge, et vous obtiendrez un reçu aux fins de l'impôt d'au moins 20% du capital cédé, l'année du don.



Vous avez des questions?

Pour une rente viagère de bienfaisance ou pour un don d'actions, appelez-nous. Nous serons heureuses d'en discuter avec vous.

Marcelle Gravel, M.B.A.,
ou **Louise Dyotte,**
service des dons majeurs et planifiés,
au (514) 495-2409.
marcelle.gravel@leger.org ou
louise.dyotte@leger.org

Marcelle Gravel, M.B.A., directrice des dons
majeurs et planifiés et Louise Dyotte,
conseillère aux dons majeurs et planifiés

Retraite bien méritée

Je viens d'une famille modeste. Mon père était laitier, boulanger. Je me suis dirigé dès le début de ma carrière dans le secteur de l'imprimerie, suivant le conseil d'un cousin de ma mère. Ce qui m'attendait : 30 années intenses de résolutions de griefs, de négociations collectives, de réorganisation et de redressement d'entreprises. J'ai travaillé plus de 60 heures par semaine. J'ai toujours valorisé la famille, l'honnêteté, l'intégrité et la loyauté dans toutes les fonctions que j'ai occupées.

À 53 ans, le destin, je crois, a mis L'ŒUVRE LÉGER

sur ma route. C'est vraiment après avoir lu la biographie du Cardinal Léger que j'ai pleinement réalisé qu'il avait laissé une organisation exceptionnelle à son décès. Une bonne chimie passait entre les membres du comité de recrutement et moi. On me faisait confiance. Je me suis dit : c'est pour moi l'occasion de redonner à la société. Je pensais rester en poste environ trois ans, mais j'y suis encore après dix ans. Toutes ces années à L'ŒUVRE LÉGER, à travailler à l'amélioration des conditions de vie de milliers de personnes, m'ont apporté beaucoup de bonheur.

Tout cela n'aurait pas été possible sans la qualité exceptionnelle de mon équipe et du dévouement de tous les bénévoles que je remercie de leur confiance. De pouvoir côtoyer les organisations partenaires d'ici et d'ailleurs a sûrement contribué à faire de moi une meilleure personne. J'ai vu comment les gens vivent. Je suis entré dans leur maison. J'ai rencontré des personnes uniques et authentiques.

De tous les projets soutenus par L'ŒUVRE LÉGER, mon coup de cœur a été pour Howrah South Point, en Inde. J'ai rencontré le père François Laborde, un homme extraordinaire, hors du commun, qui a mis en place un

premier dispensaire en 1976 dans un bidonville de Kolkata dans le but de réhabiliter, principalement, les enfants handicapés. Aujourd'hui, ce sont 364 enfants qui sont accueillis dans cinq foyers; plus de 1700 élèves scolarisés dans trois écoles; plus de 50 enfants en crèche; plus de 1200 bénéficiaires du programme de protection maternelle et infantile. Ces projets modifient notre perspective sur le monde. Nos yeux s'ouvrent sur une autre réalité. Depuis 10 ans, j'ai été un acteur privilégié. Avant, je n'avais pas l'occasion de le réaliser, trop pris par le monde des affaires.



Howrah South Point, Inde

J'entreprendrai donc à la fin de l'année une nouvelle étape de ma vie en conservant de précieux souvenirs du travail accompli et je continuerai de faire la promotion de L'ŒUVRE LÉGER et de son professionnalisme. J'ai la satisfaction d'avoir tout donné. Je laisse un bel héritage. J'ai apporté d'importantes modifications à la gestion de cet organisme humanitaire. L'ŒUVRE LÉGER est maintenant dotée d'une structure et d'une gestion très professionnelle pour minimiser le risque financier, d'une gouvernance exemplaire, d'un système de contrôle interne pour prévenir la fraude, d'un comité de vérification indépendant et d'une équipe plus organisée et plus professionnelle qui a à cœur la pérennité de l'organisation.

J'entrevois donc la retraite positivement. Nous ne sommes pas éternels. Je veux profiter des belles années de bonne santé et d'autonomie avec mon épouse. J'imagine plus de loisirs, du bon temps en famille avec mes deux petites-filles, la pêche et des voyages pour continuer à découvrir les merveilles du monde.

Gilles A. Cérat
Directeur général

Témoignage de Madame Alice Chandonnet Barsetti

À la mémoire de Chantal

filie d'Alice Chandonnet et de Dominique Barsetti

Toi qui toujours
Au fil des saisons stériles et amères,
Soutiens l'Homme face à l'iniquité du quotidien,
Face à son destin brumeux, vacillant...
Toi qui, au cœur de tous les peuples, fait jaillir, impérissable,
Ce message rescapé des naufrages de l'Histoire :
L'Honneur d'être Homme...
Toi qui, tel un luminaire,
Guide pendant les heures sombres des siècles
L'Humanité entière
Dans sa route sinueuse et périlleuse en quête
d'un idéal immuable...

Pour Toi,
Uniquement pour Toi,
L'Homme te dédie, te consacre tout ce
qu'il possède :
Sa condition humaine, ses espérances,
Sa Vie...
Penche-Toi, penche-toi sur cette TERRE,
Grain de sable perdu dans l'espace
sidéral de la Voie Lactée;
Sur cette Terre où tu percevras dans un rôle
imperceptible,
Dans un rôle d'agonie,
La modulation tremblante de ton nom,
Qui, gravé à jamais en caractères de sang,
En trois brèves syllabes.
Se lira ainsi : « Liberté »

Chantal Barsetti, 16 ans

Que puis-je ajouter au message laissé par ma fille Chantal, rappelée à Dieu à l'âge de 21 ans. N'est-ce pas que le lien entre Dieu/Liberté et l'humanité souffrante est exprimé comme un cri. « Penche-toi, penche-toi, répète-t-elle, dans une sorte d'urgence de fraternité ». Cette supplication après plus de 35 ans, continue de me guider.



C'est en souvenir et dans le plus grand respect de son âme et de son cœur, que je me suis attachée à L'ŒUVRE LÉGER, œuvre de grande fraternité!

*Alice Chandonnet
Barsetti*

Madame Chandonnet Barsetti est une femme d'une grande générosité, très sensible à la condition humaine et d'une grande curiosité intellectuelle. Elle a choisi la rente viagère de bienfaisance pour venir en aide aux plus souffrants, tout en bénéficiant des avantages fiscaux liés à la rente viagère.

Le Concert Cardinal Léger

Le Concert Cardinal Léger aura lieu le dimanche 24 octobre prochain, à 14 heures, au Théâtre Maisonneuve de la Place des Arts. Artiste invité : le ténor Marc Hervieux, plus exubérant, plus flamboyant que jamais... du bonheur à l'état pur! Excellent dans toutes les musiques, Marc Hervieux nous réserve un programme rempli de surprises.

Réservez dès maintenant vos places en téléphonant à L'ŒUVRE LÉGER au (514) 495-2409. Les billets du parterre sont 100 \$ chacun et donnent droit à un reçu officiel de 50 \$. À la corbeille, les billets se vendent 50 \$, mais ne donnent pas droit au reçu officiel. Nous espérons que vous serez nombreux à venir nous rencontrer.

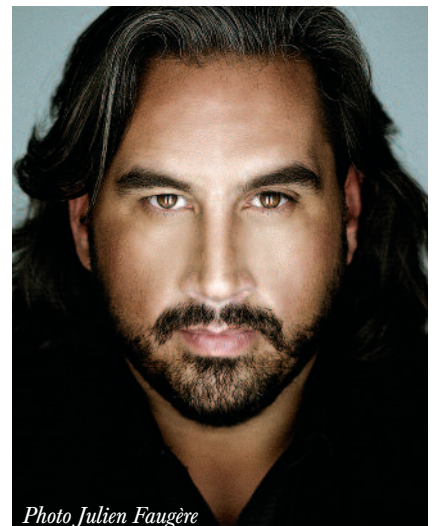


Photo Julien Faugère

L'ŒUVRE LÉGER au Québec

Re-Fa-Vie, un véritable milieu de vie

Situé à Québec, l'organisme communautaire *Re-Fa-Vie* est né du désir de quelques mamans de cuisiner en collectivité. Resté à l'écoute de ses membres, l'organisme a développé toute une série d'activités pour répondre à l'ensemble des besoins des mamans. Elles sont une trentaine à fréquenter l'organisme avec leurs 45 enfants.

Les mamans ont fait de *Re-Fa-Vie* un véritable milieu de vie:

« Le service d'éducatrices est merveilleux! Lorsqu'on cuisine, on peut amener nos enfants à *Re-Fa-Vie*, et ils peuvent jouer et apprendre dans un milieu sécuritaire. Ça leur permet de développer leur côté social », affirme Isabelle.



La vaillante équipe de *Re-Fa-Vie* offre des cuisines collectives et des ateliers parents-enfants pour favoriser le développement des compétences parentales et pour créer le lien d'attachement parent-enfant. Elle a mis sur pied des cafés-rencontres pour permettre aux parents de briser leur isolement, et des ateliers destinés aux enfants, afin qu'ils puissent acquérir des habiletés sociales.

En plus de bénéficier de tous ces services, les mamans sont invitées à s'engager dans l'action bénévole en siégeant au conseil d'administration ou en participant à l'organisation d'activités qui assurent la vitalité de l'organisme.

« Avoir des repas déjà préparés à la cuisine collective m'enlève beaucoup de stress à la maison, confie Renée. Ça me laisse aussi beaucoup plus de temps pour jouer avec mes enfants et leur faire faire leurs devoirs. Les cuisines collectives me permettent d'apprendre de nouvelles recettes économiques. Depuis que je cuisine à *Re-Fa-Vie*, je vérifie les circulaires, même à la maison, ce que je ne faisais pas avant. »

Ces organismes dotés d'une réelle vocation communautaire sont de véritables petits bijoux pour notre société. Ils créent des lieux de rassemblement dépourvus de tout aspect lucratif. On y trouve un



Stéphane Febbrari
gestionnaire des projets
au Québec

profond esprit de partage et d'entraide. L'ŒUVRE LÉGER est fière d'avoir remis une allocation de 15 000 \$, en 2009, à cet organisme encore tout jeune.

Grâce à vos dons, L'ŒUVRE LÉGER a été en mesure d'appuyer plusieurs projets de la sorte, partout au Québec, en 2009. Au total, ce sont près de 150 000 \$ qui ont été donnés pour soutenir des projets de cuisines collectives.

Je vous remercie de votre contribution.

Stéphane Febbrari

Plusieurs formules de dons, toutes avantageuses fiscalement parlant, vous permettent de consacrer une partie de votre patrimoine à une œuvre humanitaire, selon votre capacité de donner. Comme nous, vous ressentez le besoin d'agir devant la faim, la maladie, l'exclusion et la violence qui sont les conséquences de la pauvreté qui sévit partout dans le monde. Votre appui financier nous est nécessaire, peu importe le montant donné. Contribuez à votre façon.

Appelez-nous.
Marcelle Gravel, M.B.A.,
ou Louise Dyotte, service
des dons majeurs et planifiés
au (514) 495-2409.

L'ŒUVRE LÉGER dans le monde

Une invitation à la solidarité envers les femmes



Pierrette Levesque
directrice, programmation
internationale

Il y a de cela 23 ans déjà, j'arrivais à St-Louis du Sénégal, pour vivre ma première expérience en coopération internationale. C'est à cause et pour la cause des femmes que j'y ai travaillé cinq belles années avec elles dans le secteur de la transformation et la commercialisation des produits de la mer. Une expérience qui a marqué ma vie, car les femmes sont les vraies forces motrices de plusieurs pays en développement.

En côtoyant ces femmes, je constate – et je le fais toujours dans tous les pays où L'ŒUVRE LÉGER les appuie – que leur force réside dans leur capacité à faire plusieurs choses à la fois ainsi que dans leur motivation impressionnante à faire évoluer leur condition, et en tout premier lieu, celle visant le bien-être des autres, leurs proches.

Si les femmes réussissent si bien, et je pourrais vous citer plusieurs exemples de mes rencontres faites dans divers pays en développement,

c'est parce qu'elles ne cherchent pas à se faire remarquer. Elles sont des travailleuses et elles construisent en douce les fondements des économies que l'on dit « informelles »... c'est bien peu dire. Je n'ai pas peur de le dire, lorsque nous regardons l'aboutissement des économies dites formelles, nous sommes parfois déçues de constater le manque de considération pour les personnes qui y travaillent. Ces dites économies (grandes entreprises) gagnent leur succès par l'endurance des femmes et le travail qu'elles font de leurs mains, un travail bien souvent invisible. C'est pourquoi, je souhaite continuer à être solidaire et à encourager les initiatives des femmes dans les pays en développement.

serez en accord avec moi, sachez qu'appuyer une femme dans un pays en développement, et chez nous aussi, c'est promouvoir l'espoir et le devenir de sociétés plus justes et égalitaires.

Alors, je vous invite, à nouveau, mes chers lecteurs, à vous mobiliser auprès des femmes, qui réitéreront leur solidarité en organisant pour la troisième fois de son histoire, la *Marche mondiale des femmes* (MMF), une Marche qui appellera les femmes à l'action, à l'échelle internationale.

Soyez de la partie le 17 octobre 2010 pour le grand *Rassemblement national*, à Rimouski. La



Les grands changements effectués dans l'histoire de l'évolution de la condition des femmes se sont faits par la solidarité qu'elle pratique entre elles. Par contre, aujourd'hui, je place au premier plan mon invitation aux hommes. Vous, messieurs, et mes chères lectrices, vous

voix des femmes retentira à travers le monde entier pour la liberté, la paix, la justice et la solidarité. <http://www.ffq.qc.ca/luttes/marche-mondiale-des-femmes/a-propos/>

Pierrette Levesque

Je suis Bolivien. Je réside au Québec depuis 30 ans. Mon travail, en tant que gestionnaire des programmes de L'ŒUVRE LÉGER m'amène à retourner régulièrement en Amérique latine. Je suis très sensible aux problèmes que vivent les populations des pays en voie de développement.

J'aimerais vous parler d'un beau projet de développement qui me tient particulièrement à cœur depuis 12 ans. Une de ces priorités est de contrer l'exclusion des enfants, des adolescents et des femmes des quartiers défavorisés de la ville de Mendoza et de ses environs, en Argentine.

La Fondation œcuménique de Cuyo (FEC) intègre dans la collectivité des jeunes provenant des quartiers populaires. Des groupes de jeunes entre 15 et 23 ans sont accompagnés dans les différentes zones de Mendoza. Diverses actions sont entreprises afin de les intégrer dans la société qui les exclue : la protection de leurs droits et le développement de leur capacité d'exprimer leurs besoins, la participation à des ateliers éducatifs et de folklore, des échanges avec des jeunes d'autres quartiers, de la formation et du soutien pour leur assurer une meilleure employabilité. Ces jeunes seront capables de se diriger vers des centres

de références et de développer des politiques sociales tenant compte de leurs droits.

La FEC travaille directement auprès de 1400 femmes défavorisées et autochtones migrantes des différents pays voisins. Plusieurs ateliers sur différentes thématiques sont offerts à ces femmes : droits sexuels et reproductifs, employabilité, estime de soi, discrimination et violence, grossesse des adolescentes. Un programme d'attribution de petits prêts en argent (le microcrédit) pour la réalisation d'activités génératrices de revenus favorise la prise en charge des familles.



Enfin, des formations spécifiques pour favoriser le développement des entreprises d'économie sociale sont offertes : appui à la gestion et à l'administration, analyse des marchés, production et com-



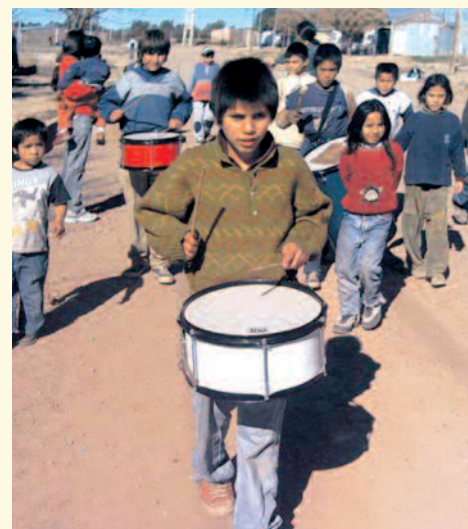
Jaime del Carpio,
gestionnaire programmes Amérique latine

mercialisation. Une fois la formation terminée, tous les participants sont habilités à démarrer des petits commerces.

En 2010, une somme de 33 000 \$ a été déboursée par L'ŒUVRE LÉGER pour venir en aide à 2465 personnes.

Merci de supporter, comme donateurs de L'ŒUVRE LÉGER, le travail de la FEC. María, Diego, Sandra, Pepe et tous les autres sont des personnes qui ont beaucoup de potentiel, mais qui n'auraient pas les moyens de retrouver leur dignité sans votre grande générosité.

Jaime del Carpio



Peut-on se faire retirer le droit à un héritage?

Oui, selon certaines dispositions du Code civil du Québec. Les faits sont les suivants :

Par exemple, l'article 621 stipule :

« Peut être déclaré indigne de succéder :

1. Celui qui a exercé des sévices sur le défunt ou a eu autrement envers lui un comportement hautement répréhensible;
2. Celui qui a recelé, altéré ou détruit de mauvaise foi le testament du défunt;
3. Celui qui a gêné le testateur dans la rédaction, la modification ou la révocation de son testament. »

À priori, cette disposition peut sembler relativement limpide. Mais, au sens de cet article que signifie « un comportement hautement répréhensible »?

Une interprétation de ce concept est illustré dans Y.L. liquidatrice et héritière universelle de feu G.V. c. Y.V. et als.¹

En 1983, la défunte a été victime d'un grave accident de la route qui l'a laissée dans un état neurovégétatif jusqu'à son décès survenu en 2002. Son père a été nommé curateur aux biens et à la personne.

Peu après le décès, le père produit un rapport définitif de son administration et on constate qu'une somme de 56 000 \$ semble manquante.

Des procédures judiciaires sont déposées et un comptable est nommé pour vérifier l'administration. Le père est peu coopératif et prétend qu'il n'a pas conservé les pièces justificatives après le dépôt des déclarations fiscales. Les experts des demandeurs soutiennent que le père a détourné l'équivalent de 220 762 \$. Quant à ceux des défendeurs, ils fixent les dépenses injustifiées à 74 312 \$.



Les demandeurs demandent que le père soit déclaré indigne de succéder et les défendeurs soutiennent que l'administration du père est due à un manque de minutie et d'éducation.

Le juge de première instance a conclu que le comportement du père était hautement répréhensible parce qu'il a utilisé plusieurs manœuvres de dissimulation et que les sommes diverties sont importantes. En appel, les juges ont confirmé le jugement.

¹ Y.L. personnellement et en sa qualité de liquidatrice et d'héritière universelle de feu G.V. c. Y.V. et als, EYB 2010-172923, Cour d'appel du Québec.

L'ŒUVRE
LÉGER



Pour la dignité humaine
au Québec et dans le monde

La Fondation Jules et Paul-Émile Léger chapeaute les filiales suivantes : La Croix d'or • Institut Cardinal Léger pour la santé • Cardinal Léger et ses œuvres • Les partenaires du Cardinal • Recours des sans-abri • Secours aux aînés • Partenaires du monde • Les Éditions des Partenaires.

Au présent

Le bulletin d'information **Au présent** est une publication de L'ŒUVRE LÉGER

Direction

Marcelle Gravel, M.B.A.,
Directrice des dons majeurs
et planifiés
Gilles A. Cérat,
Directeur général

Conception graphique

Ardecom inc.
Lan Lephon
Impression
Imprimerie Chicoine
Gilles Hivon